

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Soin générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie. La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

Entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23/02/2021	CS	6	300 Dhs	Dr. Dr. Ophir Bahloul M.D. Angle Rue Med Ballal - Rue Mansard Quartier Palmiers - Casablanca
29/03/2021	CS			Aschid ZAFAD Logiste Mansard

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien, ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Stephan Lotto N° : 00000000000000000000000000000000 Quai des Palmiers 10 75010 Paris	23/02/21	574,10

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

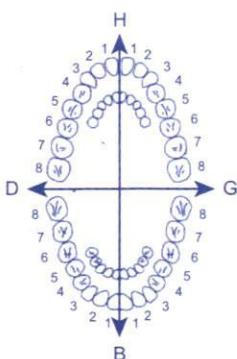
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CLINIQUE AL MADINA

Centre d'Ophtalmologie

Docteur Rachid ZAFAD

Ophtalmologiste

Diplômé de la faculté de Médecine de Paris VII

Chirurgie Vitréo - rétinienne



ORDONNANCE

23 février 2021

Mr. HAMMI El Houssine

1/ CHIBRO CADRON

1 goutte 3 fois par jour pendant 20 jours

1 goutte 2 fois par jour pendant 20 jours

1 goutte le soir pendant 20 jours, dans l'œil droit

2/ THEALOSE

1 goutte 3 fois par jour pendant 3 mois, dans les deux yeux

3/ AZARGA: COLLYRE

1 goutte 2 fois par jour, dans l'œil droit

Lot: H21/01/2023 - Date d'expiration: 06/2023
AZARGA® 10 mg/ml + 5 mg/ml
Collyre en suspension, Flacon de 5 ml
Distribué par les laboratoires
SOTHEMA BOUSKOURA - AMM N° 426/18 DMP/21/NRQ
PPV : 194,30 DHS © 2011, 2015 Novartis 449271 MA

مصحة المدينة

عيون

اض

ون

ن

شبكة

CHIBRO-CADRON

Collyre-Flacon 5 ml

PPV 28.60 DH

A.M.M. Maroc N°116 DMP / 21/NCV

Distribué par les laboratoires SOTHEMA

B.P.N° 1, 27182 Bouskoura-MAROC

CHIBRO-CADRON

Collyre - Flacon 5 ml - PPV : 29,40 DH

A.M.M. Maroc

N° 116 DMP / 21/NCV

CHIBRO-CADRON

Collyre-Flacon 5 ml

PPV 28.60 DH

A.M.M. Maroc N°116 DMP / 21/NCV

Distribué par les laboratoires SOTHEMA

B.P.N° 1, 27182 Bouskoura-MAROC

CHIBRO-CADRON

Collyre-Flacon 5 ml

PPV 28.60 DH

A.M.M. Maroc N°116 DMP / 21/NCV

Distribué par les laboratoires SOTHEMA

B.P.N° 1, 27182 Bouskoura-MAROC

CHIBRO-CADRON

Collyre-Flacon 5 ml

PPV 28.60 DH

A.M.M. Maroc N°116 DMP / 21/NCV

Distribué par les laboratoires SOTHEMA

B.P.N° 1, 27182 Bouskoura-MAROC

N° Homologation Maroc

1573/2016/DMP/20/DM

PPC : 147,00 DH

CHIBRO-CADRON

Collyre-Flacon 5 ml

PPV 28.60 DH

A.M.M. Maroc N°116 DMP / 21/NCV

Distribué par les laboratoires SOTHEMA

B.P.N° 1, 27182 Bouskoura-MAROC

N° Homologation Maroc

1573/2016/DMP/20/DM

PPC : 147,00 DH

CHIBRO-CADRON

Collyre-Flacon 5 ml

PPV 28.60 DH

A.M.M. Maroc N°116 DMP / 21/NCV

Distribué par les laboratoires SOTHEMA

B.P.N° 1, 27182 Bouskoura-MAROC

N° Homologation Maroc

1573/2016/DMP/20/DM

PPC : 147,00 DH

Dr. Rachid ZAFAD
Ophtalmologiste ③
Angle Rue Med Bahi et Rue Mansard
Quartier Palmier - Casablanca